



Communiqué de presse

Étienne Schneider envisage des mesures supplémentaires afin de réduire davantage les délais d'attente pour une IRM (15.01.2018)

Le Vice-Premier ministre, ministre de la Santé Étienne Schneider a rencontré des représentants des hôpitaux luxembourgeois, des médecins et de la Caisse nationale de santé pour un premier échange de vues sur les défis auxquels sont confrontés les patients qui se sont vus prescrire un examen d'imagerie médicale par résonance magnétique (IRM).

L'échange a notamment permis d'adresser la liste des équipements et appareils qui, à ce jour, ne peuvent être acquis par les médecins et médecins-dentistes pour les besoins de leur cabinet médical, en vertu du règlement grand-ducal du 17 juin 1993, dans l'optique de réduire les délais d'attente pour un examen d'imagerie médicale.

« Il m'importe particulièrement que chaque patient, dont la prise en charge médicale nécessite le recours à un examen d'imagerie médicale, puisse en bénéficier dans un délai raisonnable et dans le respect de soins de qualité. », a souligné le ministre.

Toutes les parties se sont accordées de continuer à collaborer de manière constructive pendant la nouvelle période législative sur ce dossier à multiples facettes en vue d'améliorer l'offre de soins au Luxembourg. Pour le ministre Étienne Schneider : « Je me réjouis que tous les acteurs soient d'accord sur la nécessité d'agir. Le système de santé luxembourgeois dont a besoin notre pays doit permettre à tous les acteurs – patients, médecins, hôpitaux et État - de s'y retrouver. »

Communiqué par le ministère de la Santé